

Groupe CNLE « Participation » des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale

Contribution de la CFDT

mars 2011

1 et 2 - Objets et sens de la mission

Donner une perspective plus large à la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion pour une implication effective

- Pourquoi se focaliser sur la participation institutionnelle, alors que le Grenelle de l'insertion et la loi RSA - insertion ont une visée plus large ?
- Pourquoi se focaliser sur la participation (des personnes) à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques, alors que leur participation à la **mise en œuvre de ces politiques** est essentielle (voir guide commun « vers et dans l'emploi » des partenaires sociaux et des associations de lutte contre l'exclusion)

Définir les types de situation de publics concernés

- Pas seulement les personnes dites « pauvres, précaires et exclus », mais aussi celles qui sont en rupture de droits (perte d'emploi, d'un logement..), pas forcément « pauvre », mais à terme menacées d'exclusion (voir typologie du guide commun « vers et dans l'emploi »)

Renforcer la citoyenneté des personnes

- Oui, c'est un objectif important qui passe par la mise en œuvre des politiques d'emploi, d'insertion et de droits des « usagers » (voir les conditions de réussite ci après)

Mieux connaître la situation de ces personnes

- En quoi les travaux (études et recherches) menées depuis des années par divers organismes permettent ou pas de connaître la situation des personnes concernées. L'enjeu n'est-il pas d'abord de vérifier et de rechercher comment les personnes concernées sont associées à ces recherches. Quelles sont les méthodes d'enquête, de recherche-action à privilégier ?

Différencier la représentation officielle et la participation dans le domaine des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

- La recherche de la participation des personnes dans les politiques et actions menées, ne doit pas enlever l'importance de la qualité représentative portée par les associations et les organisations syndicales.

3 - Freins et obstacles à la participation

Etablir un constat partagé des freins et obstacles à leur participation,

(voir au sein des organisations représentées dans le groupe, mais aussi travaux des partenaires sociaux avec Alerte 2007, des comités de liaison de Pôle emploi, des commissions départementales du RSA, dans l'accord cadre européen, les travaux EAPN, ceux du Médiateur de la République, les rapports Igas, la lutte contre les discriminations..)

- Contre exemple, dans des instances départementales de recours du Rsa des représentants des « usagers » (probablement sans être préparés) ont parfois des attitudes plus dures vis à vis d'autres usagers que les autres représentants.

- Les associations et pas seulement les organisations syndicales ont du mal à parvenir une participation continue des personnes concernées. Il semble pertinent d'en mesurer les causes.

4- Conditions de réussite d'une participation

Etablir (au sein du groupe CNLE) un constat partagé des conditions de réussite, par :

- La validation des points proposés dans chacune de nos contributions et en d'appuyant sur des travaux déjà co construits (exemples guide commun « vers et dans l'emploi..), mais aussi sur les nombreuses expérimentations (Cfdt : sites pilotes, recherche action au sein des missions locales, enquête à Pôle emploi avec les demandeurs d'emploi..) , les travaux de l'Agence des Solidarités Actives..)

Renforcer la citoyenneté des personnes par :

- De multiples lieux, pratiques, droits existants à réactiver ou des droits nouveaux, dont des accompagnements adaptés, établir un rapport de confiance (voir guide commun « vers et dans l'emploi »)
- Le développement de savoir-faire visant l'émancipation par des approches innovantes de l'écoute, de l'accompagnement et de la participation des personnes.
- L'incitation à l'expression individuelle et collective sans risque, le droit au recours.. qui sont des phases essentielles pour des démarches participatives.
- Le travail des associations, des organisations syndicales, des employeurs dans la place et l'expression données à ces personnes vers et dans l'emploi au sein des collectifs et des entreprises : groupes d'expression des salariés, ateliers de recherche collective d'emploi, actions expérimentales, groupes de paroles, recherche-action.
- Le recueil des expressions directes spontanées, individuelles et le passage à une expression collective co construite, analysée renforçant le sentiment d'appartenance à un groupe, une association et/ou une organisation.

- le travail de formation et de préparation dans les lieux et instances proches du terrain qui le prévoient : comité de liaison de Pôle emploi, équipe pluri disciplinaires du RSA des CG, élaboration du pacte territorial d'insertion... prévues à cet effet.
- L'accès à la représentation collective et syndicale (de droit commun) notamment au sein des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Mieux connaître la situation de ces personnes par:

- Les études et les enquêtes sociologiques des organismes, observatoires, instituts avec des méthodologies adaptées impliquant les personnes concernées
- Des recherche-actions, séminaires, travaux de recherche impliquant les personnes concernées tout au long du processus
- Les propres enquêtes des associations et des organisations syndicales vis à vis de ces personnes
- La capacité des organisations et des associations à représenter ces populations.
- Le soutien au travail partenarial et expérimental (la confrontation des pratiques différentes dans un cadre expérimental permet de faciliter leur expression et participation et de changer les regards sur ces personnes.

Définir, élaborer et évaluer avec eux les politiques publiques les concernant, par :

- l'ensemble des points ci-dessus et non par une représentation directe, formelle ou factice qui éviterait aux organisations de s'engager dans tout ce travail et qui ferait douter de la capacité des organisations et associations à représenter les « usagers ».
- des initiatives publiques, des temps forts annuels (conférences, forums..), des délégations élargies à un moment donné dans les instances officielles (avec leur participation et des moyens de préparation) qui mettent ces personnes -en lien avec leurs organisations et associations - en situation d'exprimer leur point de vue, de peser tout au long de la mise en œuvre et lors de grandes phases d'évaluation et d'élaboration.